

et dont la mode dura plusieurs années. Voilà vraiment du sublime ! et je doute que chez nous on trouvât des personnes du sexe capables d'une pareille abnégation. Une procession féminine risquerait d'être entièrement abandonnée si l'on imposait pour condition l'abandon de la crinoline.

Le jour de la Fête-Dieu, les comtes de Saint-Jean firent tirer un feu d'artifice sur la Saône, et le même soir il y eut, autour de l'église et du clocher, dans tout le cloître et sur les quais, une illumination qui produisit un effet merveilleux. La ville avait proposé aux comtes de Saint-Jean de payer la moitié des frais du feu d'artifice, à condition que les armes de la commune y figureraient à côté de celles du Chapitre ; mais cette demande fut refusée. C'était probablement un reste de rancune des anciens seigneurs de Lyon contre les bourgeois révoltés du XIII^e siècle.

On frappa une médaille commémorative, sur laquelle on voyait la sainte hostie dans un soleil placé sur un jubé. Autour du soleil on lisait ces paroles : *Ecclesiæ lugdunensis jubilæum seculare quartum*, et au-dessous : *Decanus et capitulum Ecclesiæ comites lugduni, anno 1734* ; au revers, un saint Jean-Baptiste, avec cette légende à l'entour : *Prima sedes Galliarum*.

D'après la demande de messieurs les comtes, la compagnie du guet fut distribuée à toutes les portes de leur

1732, appelait les paniers *opercula iniquitatis*. Je recommande un traité du P. Bridaine : *L'indignité et l'extravagance des paniers, pour les femmes sensées et chrétiennes*. C'est un factum d'une actualité saisissante, et ces enflures d'orgueil y sont doublement fustigées avec la plaisanterie et l'indignation. (*Hist. de la crinoline*. Albert de la Fizelière.)